

Les granulés de bois sont constitués à 100% de résineux perdu. La matière première pour leur production est un composé issu de la revalorisation de sous-produits nobles. Cette matière première est broyée, séchée, comprimée pour donner des granulés.

Les normes de qualité très sévères vous garantissent un produit performant. Sa forme régulière et son exceptionnelle capacité calorifique en font un combustible économique et écologique. Le granulé de bois participe au développement durable.

<b>Granulés de bois</b>	100 % de sous produits bois revalorisé, <u>sans additif ni colle</u> (la lignine et les résines naturellement contenues dans le bois en assurent la cohésion)
<b>Provenance matières premières</b>	Plaquettes de bois d'origine du Bas-Rhin, élagages, produits bois recyclé non traité (palettes, constructions bois...)
<b>Réseau de distribution</b>	Sur sites de production
<b>Diamètre</b>	6 mm
<b>Longueur</b>	10 à 30 mm
<b>Densité</b>	1,1 à 1,2
<b>Masse volumique</b>	650 kg/m <sup>3</sup>
<b>Pouvoir calorifique : supérieur à l'état humide de 10%</b>	environ 4700 kWh / t
<b>Taux de cendres à 815°C</b>	<0,7%
<b>Combustion</b>	Non polluante
<b>Conditionnement</b>	Vrac, big bags de 300 à 800 kg, sac
<b>Emballages offerts</b>	Big-bags en polypropylène réutilisables